

## - liste de pièces -

# Modification du domicile personnel du commerçant

Le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) vous informe et détermine, avec vous, la liste des pièces justificatives nécessaires à votre formalité.

## IMPRIMES A TELECHARGER

- Imprimé P2 (En 2 exemplaires)
- Notice explicative
- Pouvoir

## PIECES SPECIFIQUES

- Un justificatif de domicile (copie facture eau, électricité ou téléphone, etc...) datant de moins de 3 mois
- Un pouvoir en original du commerçant s'il n'a pas signé lui-même le formulaire

### Cas particulier des activités ambulantes :

La carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante doit être mise à jour.

### Pièces spécifiques :

- Un extrait KBIS modifié datant de moins de 3 mois en original
- Un justificatif de domicile (copie facture eau, électricité ou téléphone) datant de moins de 3 mois
- 1 photographie d'identité en couleur récente
- 1 règlement de 15 euros pour la Chambre de Commerce et d'Industrie

## TARIFS

Les frais Greffe peuvent varier d'un territoire à l'autre, nous vous invitons à consulter votre Centre de Formalités des Entreprises.

**Le CFE vous accompagne dans vos démarches juridiques, administratives, fiscales et sociales**

Vos contacts de proximité

### CCI ARTOIS

Karine CATENNE  
03 21 23 95 58  
cfe@artois.cci.fr

### CCI GRAND HAINAUT

Sylvie OLEJNIK  
03 27 51 31 65  
cfe@grandhainaut.cci.fr

### CCI GRAND LILLE

Nathalie LECLERCQ  
03 20 63 77 60  
cfe@grand-lille.cci.fr

### CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE

Bénédicte WAYMEL  
03 21 46 00 00  
cfe@littoralthautsdefrance.cci.fr